

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 23 JUIN 2025

Date de convocation : 17 juin 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-062 à 25-101 incluse	25	07	08	32
De la délibération n°25-102 à 25-103 incluse	23	06	10	29
De la délibération n°25-104 à 25-107 incluse	25	07	08	32
Pour la délibération n°25-108	23	06	10	29
De la délibération n°25-109 à 25-124 incluse	25	07	08	32

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, MM. DUVÉRÉ, BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, M. WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Ghislaine VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRÉ
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT: M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-090 Adhésion de la Ville de Louviers au dispositif de « L'heure civique »

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture

Le :
Par affichage, le

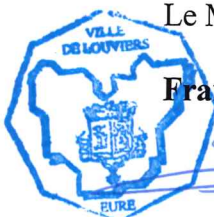
30 JUIN 2025

30 JUIN 2025

Fait à Louviers, le 27 JUIN 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250623-25-090-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

N° 25-090

ADHÉSION DE LA VILLE DE LOUVIERS AU DISPOSITIF DE « L'HEURE CIVIQUE »

RAPPORT

Mme Élodie DUCASTEL indique que depuis 2021, la Ville de Louviers a engagé une politique volontariste en matière de participation citoyenne et de valorisation de l'engagement civique, considérant ces leviers comme essentiels au renforcement du lien social et à la dynamisation de la vie démocratique locale.

Cette politique municipale s'est traduite par la création de la plateforme *jaimeLouviers.fr* et l'animation d'une dynamique d'entraide entre habitants. Les initiatives portées par la Ville, à l'image de la mobilisation d'un réseau de bénévoles au sein des centres sociaux et de la création d'une « brigade seniors » animée par le Pôle senior, s'inscrivent dans cette politique publique municipale.

Pour cette démarche de participation des habitants, la Ville de Louviers a reçu le label européen « Ville conviviale, ville solidaire », remis au cours de la séance de clôture du Congrès de Louviers le 22 mars 2024 par le créateur de la *Fête des voisins*, de *l'Heure civique* et de l'association *Voisins solidaires*.

Dans le prolongement de ces actions, la Ville souhaite structurer une Réserve civique municipale, outil local de mobilisation du bénévolat et de l'engagement citoyen, pour faciliter l'accompagnement et la mobilisation des personnes volontaires pour contribuer, à titre bénévole et occasionnel, à des missions d'intérêt général.

Pour mettre en œuvre cette Réserve civique, la Ville entend s'appuyer sur le programme *L'Heure civique* porté par l'association *Voisins solidaires*. Ce programme se veut une première marche dans un parcours d'engagement en proposant aux bénévoles « *de donner une heure par mois pour une action de solidarité dans leur voisinage ou leur commune, en choisissant les gestes de solidarité qui leur conviennent* ».

Il est précisé que l'adhésion est gratuite pour les collectivités locales. Le partenariat inclut la mise à disposition de supports de communication, d'un guide d'actions, ainsi qu'un appui personnalisé pour le déploiement local.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville de Louviers au programme *L'Heure civique* porté par l'association *Voisins Solidaires*.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1 et suivants relatifs à la participation des citoyens à la vie locale ;

Vu le Code du service national, notamment ses articles L. 120-1 et suivants relatifs à la Réserve civique ;

Considérant la volonté de la municipalité d'encourager la participation citoyenne,

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Louviers au programme national *L'Heure civique*, porté par l'association *Voisins Solidaires*.

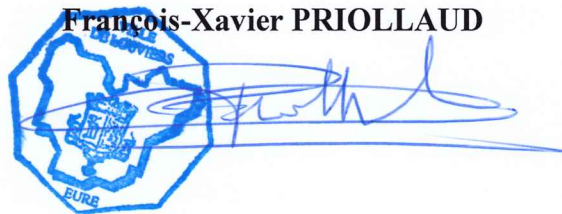
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion et tout document y afférent.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

The image shows a blue ink signature of François-Xavier PRIOLLAUD. To the left of the signature is an official octagonal stamp of the Municipality of Louviers. The stamp contains the text 'LOUVIERS' at the top and 'EURE' at the bottom, with a central emblem.